

Objet :
**Saisine 16-9569 : « Protocole
encadrement captures raie
brunette »**

Issy-les-Moulineaux, le 4 mars 2016

Directeur des Pêches Maritimes & de
l'Aquaculture

92055 La Défense - Cédex

le président directeur général

Réf : Ifremer/PDG/AB/2016 - N° 026

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368

APE 731 Z

SIRET 330 715 368 00297

TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00

télécopie 33 (0)1 46 48 22 48

<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande citée en référence, je vous prie de trouver ci-joint un protocole très simplifié applicable dans le cadre de l'encadrement des captures de raie brunette. Ce protocole a été discuté avec les professionnels et transmis à vos services le 29 février.

Si ce protocole répond à votre demande, je tiens à rappeler que l'intérêt scientifique d'un tel suivi est limité compte tenu des biais inhérents à des indices issus d'une pêche commerciale. Ce biais pourrait être atténué si ce protocole est appliquée à **toutes les marées** des navires bénéficiant d'une autorisation de débarquer de la raie brunette, y compris lorsque le quota est épuisé, afin de limiter l'effet ciblage. Ainsi, il serait possible d'effectuer une analyse de l'évolution des rendements de cette espèce au fil de l'année voire sur plusieurs années si ce protocole est reconduit dans les années à venir.

Pour autant, comme nous l'avions indiqué l'an dernier, seule la mise en place d'une véritable **pêche sentinelle** (campagne scientifique opérée par un ou plusieurs navires professionnels) peut conduire à une estimation d'un indice dont il sera possible de suivre l'évolution d'une année sur l'autre et qui rendra compte de l'évolution de l'abondance du stock. Ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la mesure 28 du FEAMP (partenariat scientifiques – pêcheurs) et servir de socle à un vrai projet scientifique autour des éla-smobranche et de la raie brunette en particulier.

■ Cependant, comme il a été indiqué lors de la Commission Raies-Requins du CNPMM du 28 janvier dernier, si l'Ifremer peut conduire des actions ciblées dans le domaine, les élasmobranches ne constituent pas, aujourd'hui, un axe sur lequel l'institut est en capacité de mobiliser des moyens. Cette situation limite d'autant sa capacité de développement d'un programme scientifique et donc d'expertise concernant ces espèces, y compris pour une analyse des résultats à attendre de la mise en œuvre du protocole simplifié.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'institut et conformément aux engagements de son contrat quadriennal concernant le suivi de la satisfaction des commanditaires d'expertises, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation jointe à cet envoi.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée.

PJ. Protocole
Questionnaire d'évaluation